

Principaux critères du barème intra-académique Académie de Strasbourg, année 2016

Situation	<i>Liste non exhaustive</i> (voir la circulaire rectorale disponible auprès du secrétariat de votre établissement ou consultable sur notre site www.se-unsas-trasbourg.org rubrique 2 nd degré) Vous êtes dans une situation différente de celles énoncées ci dessous ? Contactez-nous!	Vœu académique	Vœu départemental	Vœu groupe de communes	Vœu commune	Vœu Etablissement
Ancienneté de service	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 7 points par échelon au 31.08.2015 ou 1.09.2015 si reclassement avec minimum de 21 pts (stagiaire). ➤ <u>Hors-classe</u> : 49 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la hors-classe. ➤ Classe exceptionnelle: 77 pts forfaitaires+7 pts par échelon de la classe exceptionnelle 	Oui Oui Oui	Oui Oui Oui	Oui Oui Oui	Oui Oui Oui	Oui Oui Oui
Ancienneté dans le poste	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 pts par année de service dans le poste actuel (stagiaire aussi). (<i>l'année en cours compte aussi</i>) ➤ + 25 points par tranche de 3 ans ➤ + 75 points pour 9 ans et au-delà. 	Oui				
Fonctions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ TZR : 20 pts par année + 20 pts par tranche de 5 ans sur la même zone ➤ TZR : 100 pts sur groupement de communes sans exclusion d'un type d'établissement ➤ Sortie d'établissement Education Prioritaire <ul style="list-style-type: none"> - ancienneté sur poste de 5 ans - ancienneté sur poste de 8 ans ➤ Demande de poste en éducation prioritaire : 100 pts sur le vœu précis (voir liste p.7) 	Oui non 300 400 100	Oui non 300 400 100	Oui 100 150 300 100	Oui non 150 300 100	Oui non 100 200 100
Situation familiale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapprochement de conjoints : si poste actuel à + de 30 km de la résidence privée (Situation au plus tard le 01.09.2015) ➤ Rapprochement de résidence des enfants : <ul style="list-style-type: none"> +Par enfant à charge (- 20 ans) : 100 pts (uniquement cumulable avec le rapprochement de conjoints ou rapprochement sur la résidence de l'enfant) ➤ Mutation simultanée à caractère familial 	200 200 Oui 80	200 200 Oui 80	150 150 Oui Non	150 150 Oui Non	Non Non Non Non
Situation Individuelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stagiaire ex-titulaire (autre qu'Education Nationale) :1000 points sur l'ancienne académie et l'ancien département ➤ Reconversion volontaire 	1000 1000	1000 1000	Non 100	Non 100	Non 100
Agrégés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Demandant un lycée avec moins de 3 ans d'ancienneté ➤ Demandant un lycée avec 3ans d'ancienneté ou plus 	100 200	100 200	100 200	100 200	100 200
PARTICULARITES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure de carte scolaire ou reconversion imposée: 1500 pts de bonification sur l'ancien établissement, la commune, le département correspondant et l'académie 	oui	oui	non	oui	oui